



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2023
Convocation du 07 décembre 2023

Séance ordinaire

Membres en exercice : 27
Présents : 22
Absents Excusés Représentés : 3
Absents Excusés : /
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ – Aurélie PETIT.

Etaient absents excusés représentés : Mrs Mmes Régis SALLEZ représenté par David MORTREUX – Angélique DHINNIN représentée par Karine SKOTAREK – Sébastien MANCHE représenté par Cédric STICKER.

Etaient absents excusés : /

Etaient absents : Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD.

DCM_20231215-06 – Interventions musicales dans les écoles – Convention financière à passer avec l’Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt – Année scolaire 2023-2024

Les élèves des trois écoles de Raimbeaucourt bénéficient d’un enseignement musical dispensé par l’Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt. Pour l’année scolaire 2023-2024, les interventions hebdomadaires sont réparties comme suit :

- 3 classes à Suzanne Lanoy
- 2 classes à Jules Ferry
- 1 classe à Victor Hugo

Les interventions sont d’une durée de 45 minutes et sont réparties sur :

- 35 semaines (13 pour 2023, 22 pour 2024) :
 - le mardi de 8h30 à 10h00 pour l’école Jules Ferry
- 33 semaines (13 pour 2023, 20 pour 2024)
 - le lundi de 8h45 à 10h15 pour l’école Suzanne Lanoy

- et de 10h45 à 11h30 pour l'école Victor Hugo (hormis les lundis fériés)

Pour permettre aux élèves de continuer à bénéficier de cet enseignement, une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 5 375€ doit être allouée à l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, et une convention financière est à passer avec l'Ecole de musique.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de passer avec l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, une convention financière pour l'année scolaire 2023-2024 portant sur les interventions musicales hebdomadaires dispensées dans les trois écoles comme précisé ci-dessus avec versement d'une subvention de 5 375€
- d'autoriser M. le Maire à la signer

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,

Le Maire,

Karine SKOTAREK

Alain MENSION

Publié sur le site internet le 20 décembre 2023